



REPORT DU CONCERT DE CHRISTOPHE MAÉ AU 5 JUIN 2021

Procédure de remboursement

Dans le cas où vous ne pourriez pas vous rendre au concert du 5 juin, nous vous invitons à vous tourner vers le point de vente auprès duquel vous avez acheté vos places afin de vous faire rembourser vos billets conformément aux conditions générales de vente.

Les billets ne peuvent être remboursés que dans leur point de vente d'achat, et jusqu'au 4 octobre 2020.

Achat sur www.stade-pm.com

Veillez suivre la procédure indiquée ▶ [ici](#)

Pour les places PSH achetées via le site du Stade Pierre-Mauroy

Pour obtenir le remboursement de vos places **PSH**, téléchargez le bon de retour dédié ▶ [ici](#)

Achat via le réseau Ticketmaster (Ticketmaster.fr, Auchan, Leclerc, Cora, Furet du Nord, Cultura)

- **Pour les places achetées via les sites ticketmaster.fr, leclercbilletterie.com, billetterie.auchan.fr, billetterie.cultura.com**

Veillez suivre la procédure indiquée ▶ [ici](#)

- **Pour les places achetées en magasin (Auchan, Leclerc, Cora, Furet du Nord, Cultura)**

Veillez vous rendre dans le point de vente où vous avez acheté vos places, muni de vos billets.

Achat via le réseau France Billet (Fnac, fnac.com, Carrefour)

- **Pour les places achetées via le site internet fnac.com**

Veillez suivre la procédure indiquée ▶ [ici](#)

- **Pour les places achetées en magasin (Fnac, Carrefour)**

Veillez vous rendre dans le point de vente où vous avez acheté vos places, muni de vos billets.

Achat via Digitick

La procédure de demande de remboursement vous sera détaillée dans le mail d'information qui sera envoyé par Digitick. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre ▶ [ici](#)